



## **CORALIM - Lundi 14 octobre 2024**

### **Conférence 1**

#### ***De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse ! Pour une Sécurité sociale de l'alimentation***

#### ***Témoignages d'expérimentations locales***

*Cette synthèse a été réalisée par les participants au Mastère Spécialisé « Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable » (MS IPAD) de l'Institut Agro Montpellier et du Cirad.*

Intervenant.e.s :

- Mathieu DALMAIS
- Pauline Scherer - Vrac & Cocinas,
- Sarah Cohen - Caissalim-Toulouse,
- Magali Ruello - Bio Ariège Garonne,
- Thomas Galland - Maison paysanne de l'Aude

Conférence animée par Marco Locuratolo, FRCIVAM Occitanie – Caisse Alimentaire Commune.

L'assiette : un objet politique puissant apparu dans la cour de Louis XIV contribuant à la structuration sociétale par l'alimentation. Aujourd'hui, alors que les systèmes agri-alimentaires produisent la biomasse suffisante pour près de 13 milliards de personnes (FAO), la malnutrition est en hausse, dans toutes les sociétés, et touchent principalement les plus précaires. Ce constat d'inégalité alimentaire est la conséquence d'un système alimentaire agro-industriel et du libre-échange. Ce modèle généralisé provoque, en outre, des externalités négatives : changement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement et pollution des ressources « air / eau / sol ». Les programmes de charité alimentaires ne soignent pas alors les causes profondes de ces assiettes vides ou mal remplies. L'aide alimentaire ne contribue pas non plus à limiter les impacts environnementaux de notre modèle alimentaire actuel. En effet, l'aide alimentaire est même aujourd'hui politiquement pensée pour lutter contre le gaspillage alimentaire en écoulant les excédents de la Grande Distribution,



ce qui conforte donc le modèle agri-alimentaire minier et productiviste. Par ailleurs, ce modèle dominant contribue aussi à la précarisation des agriculteurs eux-mêmes, dont l'hémorragie n'est pas comblée par la reprise et l'installation. La relocalisation et le déploiement de modes alternatifs de production (labels environnementaux et agroécologie par exemple) comme de distribution (circuits courts, vente directe, coopérative de consommateurs et AMAP par exemple) a permis de redonner sens et est apparu comme une voie d'améliorations écologiques et sociales de notre système alimentaire. Pour autant, la précarité alimentaire des plus démunis comme la précarité économique de nos agriculteurs ne cessent d'augmenter ; conséquence respective de l'organisation de nos environnements alimentaires et de la concurrence internationale sur les marchés des matières agricoles. La Confédération Paysanne alerte sur la nécessité de repenser la souveraineté alimentaire en construisant l'offre par la demande : celle d'une assiette de qualité pour tout un chacun. Ce syndicat promeut une agriculture paysanne de proximité, qui devrait répondre au droit à l'accessibilité de tous nos concitoyens à une alimentation saine et durable, répondant à ses fonctions biologique, hédonique, identitaire et sociale. La démocratie alimentaire doit concourir à ce droit fondamental en se concentrant sur la demande alimentaire et en garantissant le choix de son alimentation. L'objectif est alors de sortir de l'aide alimentaire. Basé sur le modèle de la Sécurité Sociale, et ses 3 principes d'universalité, de cotisation et de conventionnement, le concept de SSA (Sécurité Sociale de l'Alimentation) est alors proposé pour « *faire demain autrement* ». En France, 22 expérimentations territoriales de Caisses Communes Alimentaires pour le droit de toutes et tous à une alimentation de qualité sont portées par des collectifs de citoyens avec le soutien des scientifiques, des fondations et des collectivités locales.

On retient 6 étapes de montage d'une expérimentation de SSA :

1. Mobilisation citoyenne : constitution des collectifs, volontaires, et représentatifs si possible
2. Appropriation des enjeux du système alimentaire : animation d'ateliers « *le temps de l'apprentissage en commun* »
3. Co-définition du fonctionnement de la Caisse Commune Alimentaire : charte, règles, seuil de cotisation, système monétaire, critères de conventionnement
4. Conventionnement des professionnels de ventes : producteurs, marchés de plein vent, épiceries sociales et solidaires, ...
5. Lancement de la caisse : expérimentation
6. Massification et changement d'échelle

Aujourd'hui, l'expérimentation de Montpellier est à la 6ème étape avec 400 foyers participants et une perspective de changement d'échelle, 55 points de ventes conventionnés dont 35 producteurs, 15 300 actes d'achats soit 416 532 euros en 2023/2024. Toulouse aussi avec 25 distributeurs conventionnés, dont 11 producteurs agricoles, et 400 adhérents bénéficiaires d'ici avril 2025. Les expérimentations de SSA



essaient encore comme à Couserans en Ariège qui entre dans l'étape 4, ou à Lézignan dans l'Aude qui devrait démarrer l'étape 2. La SSA : un outil de démocratie alimentaire pour remplir sagement et durablement les assiettes de toutes et tous...



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*